

Rhône-Alpes: l'ARH va dégager une enveloppe d'environ 30 millions d'euros pour soutenir les hôpitaux insuffisamment rémunérés par la T2A

LYON, 28 mars 2007 (APM) - L'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) de Rhône-Alpes va dégager une enveloppe d'environ 30 millions d'euros sur 2007 et 2008 pour soutenir les hôpitaux insuffisamment rémunérés par les tarifs de prestation, a annoncé mercredi son directeur Jean-Louis Bonnet.

Le directeur de l'ARH a présenté mercredi matin, lors d'une conférence de presse, les éléments de la campagne tarifaire de 2007 et les orientations budgétaires pour les hôpitaux publics et privés participant au service public hospitalier (PSPH) de la région.

Afin de mettre en oeuvre les priorités fixées au plan national et de poursuivre l'adaptation de l'offre sanitaire rhônalpine conformément aux objectifs du Schéma régional d'organisation sanitaire (Sros), l'ARH a décidé de procéder à une "action forte de redéploiement des moyens" et à une "répartition plus équitable des ressources affectées au financement des activités", indique Jean-Louis Bonnet dans une lettre aux chefs d'établissement, transmise à l'APM.

Alors que la T2A est passée à 50% en 2007, il s'agit, explique-t-il, de "mobiliser des marges de manoeuvre de manière prioritaire en faveur des établissements qui sont insuffisamment rémunérés au regard des tarifs nationaux et d'accélérer ainsi la transition vers un système de financement intégral à l'activité".

"Un financement de 30 millions d'euros, destiné à couvrir cet engagement, sera mobilisé sur les années 2007-2008 et ses modalités d'engagement seront arrêtées en cours d'année 2007", ajoute Jean-Louis Bonnet dans sa lettre daté du 20 mars.

Cette somme représente 1% du financement assurance maladie des 70 établissements MCO présents en Rhône-Alpes, a précisé à l'APM le secrétaire général de l'ARH, Patrick Vandenberg.

Elle va être mobilisée à partir des crédits attribués au titre des missions d'intérêt général (MIG) et de ceux alloués comme aides contractuelles (AC).

"Les sommes attribuées pour les MIG l'avaient été à partir des estimations faites par les établissements. Nous allons revoir ces sommes à partir notamment du guide d'analyse paru sur les Migac", explique le secrétaire général.

Un réexamen "au cas par cas" va donc être effectué, ce travail n'étant pas limité à 2007.

Un "balayage" des aides contractuelles va être également réalisé, notamment celles données pour les investissements, dans la mesure où, à terme, le coût de l'investissement sera absorbé par les tarifs de prestation (GHS), souligne-t-il.

L'enveloppe de 30 millions d'euros s'ajoutera à la marge de contractualisation 2007 qui représente 7,1 millions d'euros pour le secteur médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) pour Rhône-Alpes et qui sera consacrée à accompagner les établissements "dans leurs efforts d'adaptation aux réformes et de retour à l'équilibre", indique le directeur Jean-Louis Bonnet dans sa lettre.

Le directeur ajoute qu'un dispositif "analogue" sera mis en place pour les soins de suite et de réadaptation et les activités de psychiatrie. "Un financement supplémentaire de 4,6 millions d'euros sera ainsi dégagé en sus de la marge de contractualisation 2007 de 2,4 millions d'euros".

Ce financement ira soutenir la médicalisation d'établissements de SSR "dont l'activité est aujourd'hui insuffisamment rémunérée" et viendra "en complément du plan santé mentale".